

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 11 juin 2026

## Délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2026

### Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Pouvoir : 3

Votants : 18

### Date de Convocation du Conseil Municipal :

22 mai 2026

L'an deux mil vingt six, le cinq juin à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Aymeric GIRARDON Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Delphine CHARVIEUX, Raphaël DELOIN, Eva DRUT, Aymeric GIRARDON, Jean-Michel GOLFIER, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Vincent PEYRE, Magali PICARD et Sophie VERCHERE.

Excusés : Rémi BROSSIER (pouvoir donné à Magali PICARD), Evelyne GIRARDON (pouvoir donné à Alain BENISTY) et Jérôme JEANPIERRE (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON).

Absent : Olivier CHAMBE

### **2026-42 Délibération fixant les tarifs municipaux**

#### **Rapporteur : Alain BENISTY**

Alain BENISTY détaille les modifications apportées aux tarifs votés en mai 2023 :

- Ajout d'un tarif pour la location de la petite salle en demi-journée (60 €) et en journée (100 €) en semaine ;
- Ajout d'un tarif pour la caution des badges (20 €) ;
- Suppression de l'abonnement à la médiathèque ;
- Suppression des tarifs pénalités de retard à la médiathèque ;
- Ajout d'un tarif de pénalités sur les documents très détériorés ou perdus (prix du document).

Il propose d'appliquer les évolutions tarifaires à compter du 1er juillet 2026.

Delphine CHARVIEUX rappelle que la médiathèque appartient à un réseau de 5 médiathèques, dont les 4 autres médiathèques sont gratuites. Le montant global des abonnements en 2025 est de 447 €, incluant l'abonnement et les pénalités.

Elvine LEON souhaite savoir si un remboursement est prévu pour les familles ayant déjà payé leur abonnement. Delphine CHARVIEUX explique que ce n'est pas prévu.

La révision des tarifs interviendra dès le 1<sup>er</sup> juillet 2026 pour encourager les lectures estivales.

Alain BENISTY explique qu'un travail est en cours pour la révision des autres tarifs, qui serait basé sur une revalorisation annuelle selon un indice à déterminer. Il espère proposer la nouvelle grille tarifaire

en septembre 2026 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Jean-Michel GOLFIER ne connaît pas la grille complète des tarifs. Il estime ne pas avoir assez d'éléments en sa possession pour prendre une décision éclairée.

Alain BENISTY précise que les points présentés sont les plus urgents.

Aymeric GIRARDON présente les tarifs municipaux en vigueur applicables depuis mai 2023.

Départ de Sophie VERCHERE à 22h15.

Aymeric GIRARDON souhaite savoir si des manques existent dans le tableau présenté.

Retour de Sophie VERCHERE à 22h22.

Jean-Michel GOLFIER souhaite savoir si ce sont les agents qui apportent le matériel aux associations. Raphaël DELOIN explique que ce sont les associations qui viennent chercher le matériel. Les services techniques sont mobilisés pour l'école, la fête de la musique, la fête nationale et le 8 décembre.

Jean-Michel GOLFIER souhaite savoir s'il y a de la casse de matériel.

Raphaël DELOIN précise que les chaises sont le matériel qui est remplacé le plus souvent.

VU le Code Général des Collectivités,

CONSIDERANT la grille des tarifs municipaux établie à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 par délibération n°2023-17 du 24 avril 2023 et les modifications proposées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'ABROGER** la délibération 2023-17 fixant les tarifs municipaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 ;
- **DE FIXER** ces nouveaux tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Le Maire  
Aymeric GIRARDON



Le secrétaire de séance  
Léo MOLINIE

